

DESTINATION TERRILS

APPEL À FOODTRUCKS POUR L'OFFRE DE RESTAURATION DE L'ÉVÈNEMENT « *ENTRE DEUX TERRILS* »

Dimanche 20 septembre 2026

I – FORME ET OBJET

Le présent appel à candidatures a pour objet de désigner les prestataires de restauration pour le public lors de l'évènement Entre deux terrils, qui aura lieu le dimanche 20 septembre 2026, de 13h à 19h.

S'agissant d'un appel à candidatures, aucune rémunération directe ne sera versée au prestataire sélectionné par Culture Commune.

Il est ouvert à toute entreprise déclarée exerçant l'activité de Restauration/Restauration rapide (code APE 5610C/5610A).

Adresses du site concerné :

DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2026 : Base 11/19, Avenue de la Fosse 11 à LOOS-EN-GOHELLE (62)

II – NATURE DES PRESTATIONS

Le candidat devra proposer une offre de restauration à emporter selon le cahier des charges défini à l'article III. Il est libre de définir sa grille de prix, étant entendu que l'évènement Entre deux terrils est un évènement populaire, familial, et dont l'accès est gratuit pour tous. Les prix appliqués sont l'un des critères de sélection.

Le candidat devra également assurer la fourniture, le montage, le démontage et l'acheminement de la structure de son choix le cas échéant (attention l'accès aux sites est contraint par les dimensions d'un véhicule routier (2m de large max //3m de haut max). Attention, il n'est pas possible d'y circuler en semi-remorque (format, poids).

Il appartient à l'organisateur de placer chacune des structures retenues au sein du village de l'évènement selon la disposition qu'il aura établi (pour des raisons techniques, logistiques et de circulation du public). En cas d'utilisation d'une structure démontable, celle-ci devra également respecter le cahier des charges de l'article III et disposer de toutes les assurances requises.

III – CRITÈRES

Concernant la structure fournie :

La structure peut prendre diverses formes (caravane, food-truck, tente, module etc.) si tant est qu'elle soit entièrement mobile. Le candidat devra lui-même s'assurer de la livraison et du montage de la structure sur chacun des sites du festival le cas échéant.

Le candidat devra être entièrement autonome pour le montage et la manutention nécessaires à l'installation et à la désinstallation de son espace de restauration.

Une fiche technique détaillée devra être remise avec la proposition, indiquant notamment la puissance électrique requise (fournie par l'organisateur : max de 32A ; bornier fourni avec 6PC 16A en sortie).

Concernant l'offre de restauration :

L'offre de restauration proposée est libre. Dans la mesure du possible, l'origine locale des produits doit être privilégiée. Une carte détaillée avec les prix devra être fournie.

L'organisateur effectue la sélection des offres de restauration avec l'objectif de proposer aux festivaliers une offre diversifiée, tant en termes de prix que de variété culinaire.

Des boissons softs en cannettes aluminium pourront être proposées ainsi qu'en gobelets si un système de consigne est présent.

Concernant le candidat :

Le candidat devra fournir dans la note explicative une présentation de son établissement ainsi que quelques références sur des événements du même type.

Récapitulatif des critères de sélection

STRUCTURE
Qualité, taille, praticité pour le public, sécurité
OFFRE
Grille tarifaire, diversité des produits proposés, provenance locale des produits proposés, bonne appréhension du marché local

IV - FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

L'occupant devra respecter la législation en vigueur relative à son activité et notamment le règlement CE n° 85/2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires et l'arrêté du 21 décembre 2009 relatif aux règles sanitaires applicables aux activités de commerce de détail, d'entreposage et de transport de produits d'origine animale et denrées alimentaires en contenant.

Les candidats sélectionnés seront contactés par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour établir une convention afin de préciser les modalités d'occupation du domaine public et la redevance due. L'autorisation d'occupation temporaire du domaine est consentie par l'Agglomération de Lens-Liévin, propriétaire du terrain. Cette occupation temporaire dans le cadre de l'exploitation d'une activité économique donne lieu au versement d'une redevance à l'Agglomération.

Ainsi, le candidat versera un montant de redevance fixée à 30€ (trente euros) pour la journée du 20 septembre 2026. La redevance forfaitaire sera payable à réception du titre de recette qui sera émis par la CALL.

Le règlement s'effectuera par virement bancaire (RIB) ou prélèvement automatique ou chèque et si l'occupant choisit comme moyen de paiement la carte bleue, ce dernier devra se rendre sur place à la Direction Départementale des Finances Publiques – 7 rue Louis Armand 62307 LENS CEDEX.

Toutes les formalités incombant à l'emploi de personnel devront être effectuées par le candidat retenu. Il est de sa responsabilité d'effectuer toutes les vérifications (qualifications notamment) nécessaires et de procéder aux déclarations obligatoires (Sécurité sociale, URSSAF etc.). Toutes les cotisations sociales seront à sa charge.

V – RESPONSABILITÉS

Toute responsabilité de l'organisateur est dégagée en cas de perte, vol, dommages causés à la structure ou au

personnel.

Néanmoins, l'organisateur met en place un gardiennage pour assurer la surveillance et la protection des biens et des personnes.

Sur recommandation du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Pas-de-Calais, il sera interdit de stocker des bouteilles de gaz en plus sur le lieu d'exploitation. Des bouteilles supplémentaires pourront être stockées sur site dans un lieu à l'écart du public pour ravitaillement.

VI – CONTENU DE LA RÉPONSE

Les candidats devront produire une note d'une page ou deux pages maximum expliquant leur identité et leur projet et quelques références, argumentant le choix des produits et leur tarif, décrivant le foodtruck proposé, précisant les besoins techniques le cas échéant. Cette note doit obligatoirement être accompagnée d'un tableau des prix de vente proposés en €TTC par produit au format Excel.

Liste des pièces à fournir

Attestation RC Pro

Attestation assurance structure ou véhicule, certificats de contrôle le cas échéant

Extrait du RCS et/ou statuts de l'association

Note 1 ou 2 pages maximum (avec photos)

Tableau des prix au format Excel

Fiche technique de la structure / copie de la carte grise du véhicule utilisé pour l'exercice de l'activité, mention VASP-Magasin

Attestation de formation HACCP

Déclaration sur l'honneur du candidat de n'être sous le coup d'aucune procédure judiciaire et qu'il satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

L'ensemble des documents devra être transmis par e-mail à l'adresse s.diaz@culturecommune.fr avant le 05 juillet.

A l'issue de la sélection, une convention sera rédigée avec le candidat retenu précisant toutes les modalités du partenariat.

Une visite préalable de la Base 11-19 est possible, elle pourra être effectuée en autonomie.